

COB Contrôle officiel de base

Le COB est un regroupement de différents contrôles anciennement effectués par l'AJAPI et le SCAV:

Anciennement fait par AJAPI:

- OPAN
- Hygiène de la production primaire
- Hygiène du lait

Anciennement fait par le SCAV:

- Contrôle bleu

Organisation des contrôles

- SCAV : Responsable des contrôles
- AJAPI : Organe de contrôle officiellement mandaté par le SCAV selon convention
- 4 contrôleurs de l'AJAPI appelé Assistant Officiel
 - ✓ Tingley Edwin
 - ✓ Rossé Claude-André
 - ✓ Marchand Martin
 - ✓ Pape Nicolas

Ces 4 personnes ont reçu une formation théorique officielle de 6 jours dispensée à Posieux pour les cantons romands et 4 jours pour la pratique dans le Jura.

Financement

Les COB sont gratuits pour les agriculteurs.

Ils sont financés par le SCAV qui paie à l'AJAPI un forfait par exploitation contrôlée (check-list).

Durée du contrôles

La durée du contrôle dépend de:

- ✓ la grandeur de l'exploitation
- ✓ des catégories d'animaux
- ✓ du nombres d'animaux à contrôler
- ✓ du nombre d'endroit à visiter.

De 45 minutes à 3 heures

Points de contrôles

- Hygiène de la production primaire PPR
 - Hygiène du lait HyL
- Médicaments vétérinaires MédV
 - Santé animale SA
 - Trafic des animaux TA
- Protection des animaux OPAN

Hygiène de la production primaire PPR

- ✓ La vérification de l'hygiène de production et de la propreté
- ✓ La traçabilité de la provenance des produits primaires acquis
 - ✓ Le traçage lors de la remise produits primaires

Hygiène du lait HyL

- ✓ La production du lait est effectuée de manière hygiénique
- ✓ Les précautions sont prises contre les résidus
- ✓ L'entretien des installations est assuré et documenté

Médicaments vétérinaires MédV

- ✓ L'utilisation appropriée des médicaments
 - ✓ La traçabilité et le stockage des médicaments
 - ✓ Le respect des délais d'attentes
- ✓ Les documents relatifs à la formation et aux conventions vétérinaires.

Santé animale SA

- ✓ La production animale se fait de manière hygiénique et sans risque par rapport aux épizooties sur l'exploitation
 - ✓ L'état de santé des animaux
 - ✓ Les soins aux animaux sont assurés

Trafic des animaux TA

- ✓ L'identification des animaux est assurée
- ✓ L'unité d'élevage est enregistrée auprès du Canton et toutes les espèces animales sont annoncées
- ✓ Le cheptel correspond aux données de la BDTA
- ✓ La traçabilité du trafic des animaux est garantie

Protection des animaux OPAN

- ✓ Veiller au respect du bien-être animale
 - ✓ Surface suffisante à disposition
 - ✓ Système d'attache
 - ✓ Accès au fourrage et à l'eau
- ✓ Soins et propreté des animaux

Traitement des manquements

- ✓ L'assistant officiel convient d'un délai avec l'agriculteur pour l'élimination des manquements mineurs et importants et en informe le SCAV.
- ✓ Les manquements graves sont directement annoncés au SCAV.
- ✓ La saisie des données est faite sur Acontrol par les assistants officiels.
- ✓ Les re-contrôles et le suivi des dossiers sont effectués par le SCAV